

Secrétariat général

Tél.: 01.43.58.97.01 Fax: 01.43.58.97.34 Paris, le 19 juin 2017

MILTERSINE

M. Daniel Foulon Président DDEN 124 rue La Fayette 75010 Paris

N/Réf.: SG-17-42

Copie aux organisations constitutives du CNAL

Monsieur le Président,

La célérité avec laquelle vous avez répondu à mon dernier courrier, au terme d'un silence de deux mois consécutif à ma première alerte, aurait dû me rassurer. Malheureusement le contenu de votre lettre a tôt fait de doucher mon enthousiasme. Manifestement le ton de votre réponse démontre que vous n'avez pas pris l'exacte mesure de l'exaspération des responsables de la Ligue, tant au niveau national que départemental, face aux comportements et aux déclarations de Monsieur Khaldi lesquelles nécessitent un désaveu sans réserve des DDEN, d'autant qu'il est l'un des administrateurs de votre organisation amie depuis toujours de la Ligue de l'enseignement.

Trop c'est trop. Pendant de longues années, Monsieur Khaldi a été un collaborateur de la Ligue qui appréciait sa connaissance de « la Loi Debré ». Il en fût même, un temps, un collaborateur professionnel dans le cadre d'une convention avec l'UNSA-Education. Puis, à partir de 2009, prenant prétexte de la tournée de conférences de promotion de son livre « Main basse sur l'école publique » écrit avec Muriel Fitoussi, il s'est livré à des critiques récurrentes, de plus en plus graves des positions de la Ligue, n'hésitant jamais à user de la caricature, de la déformation, voire du procès d'intention. Naturellement, l'écho nous en parvenait à chaque fois de la part des militants de la Ligue ayant écouté son propos et très souvent ayant participé à l'organisation de sa venue. Même si ses critiques étaient souvent caricaturales, nous n'avons jamais réagi, attachés que nous sommes à la sauvegarde d'une diversité dans l'expression des opinions relatives, notamment, aux modalités de compréhension et de mise en œuvre concrète du principe de laïcité. La Ligue s'honore de disposer, en son sein, d'une instance dévolue au débat sur le sujet avec des membres aux sensibilités diverses. A compter de la mise à la retraite professionnelle de Monsieur Khaldi, la situation s'est aggravée, celui-ci n'hésitant pas à faire écho aux attaques caricaturales d'un certain nombre d'officines attachées à justifier leur existence au travers d'une entreprise de falsification des positions de la Ligue. Lorsque Monsieur Khaldi a cru devoir s'emparer de « La charte de la laïcité à l'école expliquée aux enfant » la situation est devenue insupportable. En toute mauvaise foi, il a répandu l'accusation selon laquelle les Editions Milan, avec la complicité de la Ligue de l'enseignement, publiait une Charte de la laïcité concurrente de celle du Ministre de l'Education à la seule fin d'en dénaturer la signification. Pour cela il n'a pas craint de tordre la réalité pour tenter de démontrer que les motivations profondes de cette « deuxième » charte de la laïcité était probablement de « s'inscrire dans le soutien historique, inconditionnel de la Fédération des medias catholiques et de Milan Presse une de ses composantes à l'enseignement catholique ». Or, la motivation de la Ligue de l'enseignement était simplement une réponse aux demandes de nombreux professeurs d'école souhaitant un document plus ludique pour faire mieux comprendre la « Charte de la laïcité à l'école » du Ministère, comme en témoigne le document que nous avons édité.



Contraire à la vérité, injurieuse à l'égard de la Ligue, les déclarations de Monsieur Khaldi démontrent de sa part un mépris des journalistes et une incompréhension des médias. En tant que Toulousain, je rappelle que les Editions Milan ont justement été créé par des militants laïques pour ne pas laisser aux seules Editions catholiques la presse enfantine et la collaboration de la Ligue avec elles date de plus de 30 ans. Monsieur Khaldi a lui-même, en son temps, été associé à cette collaboration dans le cadre des « Semaines d'éducation contre le racisme ». Que, pour des raisons économiques et financières, les Editions Milan ait été racheté par Bayard Presse n'a pas, en tout cas pour l'instant, changé la ligne éditoriale (Le groupe Bayard Presse est suffisamment subtil pour conserver une clientèle tout en maîtrisant le développement d'un ancien concurrent). Les journalistes, les universitaires, les enseignants et le dessinateur qui ont travaillé avec la Ligue sur « La charte de la laïcité à l'école expliquée aux enfant » sont pour la plupart d'anciens collaborateurs des Editions Milan. Considérer que, parce que le propriétaire du capital de Milan est Bayard Presse, ses collaborateurs sont nécessairement complices d'une stratégie hostile à la laïcité et qu'ils ont trouvé dans la Ligue la complice sans conscience de leur projet machiavélique, dénote un singulier mépris et atteste d'une méconnaissance du fonctionnement de la presse dans un pays démocratiques. Pire, le procès d'intention relève d'une pratique que l'histoire a condamnée depuis très longtemps en France et plus récemment dans d'autres pays. Nous avons en son temps fait cette mise au point avec Monsieur Khaldi qui était encore à cette époque membre de notre Comité national Laïcité.

Dès lors qu'il n'en a pas tenu compte, continuant à répandre son aigreur et ses accusations au sein de divers réseaux que la Ligue connaît bien car nombre de militants nous sont communs, nous avons décidé de rompre toutes relations avec Monsieur Khaldi sans faire plus de publicité.

Son intervention dans les Alpes de Haute Provence est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Déjà, depuis longtemps des militants de la Ligue, par ailleurs militants des DDEN, nous interpellent, comprenant mal que nous ne réagissions pas de façon plus ferme. Certains même se demandent si, de ce fait, les accusations portées par Monsieur Khaldi ne comporteraient pas, au moins en partie, une part de vérité. Tout cela justifie notre interpellation de la Fédération des DDEN et notre consternation que vous puissiez considérer notre ressentiment comme « de vaines palabres » et que vous puissiez penser qu'il soit possible de poursuivre ensemble l'action pour le progrès humain alors que l'absence de désapprobation des comportements et déclarations de Monsieur Khaldi peut apparaître de la part des DDEN comme un soutien apporté à ce dernier.

Aussi, la conclusion de mon courrier précédent conserve sa pleine pertinence. Avec les autres responsables de la Ligue, je vous redis notre souhait que soit mis un terme à cette situation. Pour cela il vous suffit de nous dire très clairement et sans tergiversation que la Fédération des DDEN ne partage pas les propos et comportements de Monsieur Khaldi à l'égard de la Ligue de l'enseignement. Jusqu'à ce jour, la Ligue n'a informé de notre différend que ses administrateurs et les responsables des organisations constitutives du CNAL. Une réponse claire de votre part avant la tenue de notre Assemblée générale samedi conclurait sans dommage une situation qui n'aurait jamais dû exister. Dans le cas contraire, je serai dans l'obligation de rendre public au cours de notre Assemblée générale le problème qui nous occupe, ce qui peut être de nature à rendre plus difficile sa résolution en mettant en difficulté nombre des militants que nous avons en commun.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Président, mes salutations laïques

Jean-Michel Ducomte

Président